

Suite au Comité Social Territorial du 21 mai 2024, nous vous informons que malgré nos **revendications, mouvements, actions, réunions d'information, groupes de travail, propositions sur l'IFSE**. Mr le Maire campe sur ses positions, soit une enveloppe de 70 000€, qui revient à 30€ BRUT par agent pour toutes catégories confondues et sans effet rétroactif.

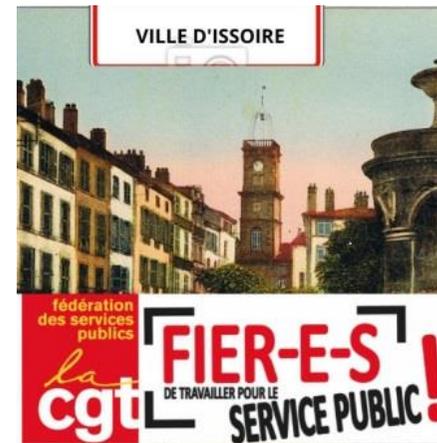
Les organisations syndicales ont votés contre cette proposition irrespectueuse.

L'autorité territoriale et la direction générale de la commune discréditent les propositions des organisations syndicales représentatives et donc au travers d'elles les agents de la ville d'Issoire.

**Ne l'oublions pas, les élus passent,
les agents restent.**

Le syndicat CGT reste au plus près de tous les agents et continuera la lutte afin d'obtenir les augmentations de nos régime indemnitaires, malgré le mépris de la collectivité et la non-reconnaissance de la valeur du service public rendu par ses agents.

**VIVE LE SERVICE PUBLIC, VIVE LES AGENTS DE LA
VILLE D'ISSOIRE.**



Suite au Comité Social Territorial du 21 mai 2024, nous vous informons que malgré nos **revendications, mouvements, actions, réunions d'information, groupes de travail, propositions sur l'IFSE**. Mr le Maire campe sur ses positions, soit une enveloppe de 70 000€, qui revient à 30€ BRUT par agent pour toutes catégories confondues et sans effet rétroactif.

Les organisations syndicales ont votés contre cette proposition irrespectueuse.

L'autorité territoriale et la direction générale de la commune discréditent les propositions des organisations syndicales représentatives et donc au travers d'elles les agents de la ville d'Issoire.

**Ne l'oublions pas, les élus passent,
les agents restent.**

Le syndicat CGT reste au plus près de tous les agents et continuera la lutte afin d'obtenir les augmentations de nos régime indemnitaires, malgré le mépris de la collectivité et la non-reconnaissance de la valeur du service public rendu par ses agents.

**VIVE LE SERVICE PUBLIC, VIVE LES AGENTS DE LA
VILLE D'ISSOIRE.**